

Augmenter l'attractivité des cabinets de groupes médicaux ou paramédicaux

Fiche 7

Action 1.2.3

Axe 1 : Favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire
Objectif 1.2 : Améliorer le maillage territorial

Diagnostic	<p>Pour attirer les jeunes professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale sur nos territoires, et répondre ainsi aux attentes des usagers, des structures pluridisciplinaires offrent de nombreux avantages à chacun. Les jeunes médecins plébiscitent en effet beaucoup les lieux d'exercice regroupé où des échanges entre professionnels de santé, médicaux et paramédicaux sont plus développés que dans des cabinets isolés. Ces structures d'exercices regroupés offrent également des conditions de travail favorables</p> <p>Pour les personnes vivant dans les zones rurales, l'avantage des cabinets de groupe réside dans leur proximité et leur accessibilité.</p> <p>L'objectif du département est d'assurer le plus largement possible à chaque loir-et-chérien d'être à dix minutes d'une compétence de santé, cela passe par le maillage territorial efficient et la disparition des zones sous-dotées et le gommage des inégalités territoriales d'accès aux soins persistantes</p>
Enjeux	<p>Permettre une bonne distribution de soins aux patients Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans les zones déficitaires Attirer de nouveaux professionnels de santé Développer les modes de pratiques coopératives entre professionnels de santé Favoriser la mise en commun de moyens et les modes de pratiques coopératives Répondre aux difficultés constatées ou prévisibles en matière de démographie médicale</p>
Actions	<p>Soutien financier pour les cabinets de groupe associant des omnipraticiens ou des praticiens spécialistes de même discipline ou de disciplines différentes et portés par des collectivités locales</p> <p>Informier sur les supports juridiques d'exercice coordonnés (SISA ; SCM, SCIC, SCI, SCP, SEL, etc.)</p> <p>Envisager l'équipement en borne internet donnant accès à Améli, relais d'information de la CPAM</p>
Public(s) visé(s)	Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), professionnels de santé
Pilote(s)	DADOPS
Partenaires et ressources partenariales	<p>Partenaires : professions de santé, collectivités locales</p> <p>Ressources partenariales :</p> <p>PTS : Objectif 2 : Relever le défi des professionnels de santé</p> <p>Action 2.4 : développer les exercices regroupés</p>
Leviers/freins	<p>Freins : zones éligibles, non mise en concurrence avec un projet de MSP ou pôle de santé</p> <p>Leviers : aide conditionnée à la réalisation d'un projet devant contenir l'engagement des professionnels qui vont se regrouper, le portage du projet par la collectivité, l'engagement d'un accueil de stagiaire et donc de la présence d'un maître de stage et une organisation favorisant la continuité des soins en cas d'absence, congé, ou formation</p>
Moyens mobilisés	Financement : Communes, Communauté de Communes, Conseil général, Conseil Régional, État, fonds d'intervention et de promotion de la santé du Loir-et-Cher. Les dépenses faisant l'objet d'une aide sont l'acquisition de bien immobilier, l'extension, la transformation, et la construction, ainsi que celles liées à la voirie et réseaux divers et d'honoraires. L'aide versée est répercutée dans l'allègement des loyers proposés aux professionnels de santé

Augmenter l'attractivité des cabinets de groupes médicaux ou paramédicaux (suite)	
Échéancier	Projets instruits au fur et à mesure de leur arrivée
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	Évolution du nombre de cabinets de groupe

